

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20100705_DL_04

OBJET :
Adhésion de la
communauté de
communes du Doullennais

Date de convocation :
31 mai 2010

Date de séance :
5 juillet 2010

Date d'affichage :
9 juillet 2010

Membres en exercice : 9

Membres présents : 5

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix, le 5 juillet à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel CARPENTIER, Patrice LETALLE, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte et notamment son article 3 – Adhésion,
- Vu la délibération du conseil communautaire du Doullennais en date du 22 juin 2010,

DELIBERE

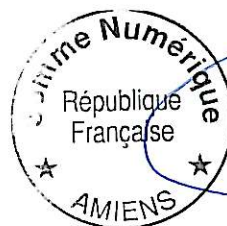
ARTICLE 1 – L'adhésion de la communauté de communes du Doullennais au syndicat mixte Somme Numérique est approuvée.

ARTICLE 2 – Etant donné le nombre d'habitants inférieur à 25 000 habitants, la communauté de communes aura un seul représentant au comité syndical, avec un droit de vote (cf. article 7 des statuts).

ARTICLE 3 - Il sera rendu compte au comité syndical de la présente délibération.

ARTICLE 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération

Fait à Amiens, le 8 juillet 2010



Le Président